

**5e réunion mondiale du Forum politique pour le développement  
(Bruxelles, Belgique, du 21 au 23 mars 2017)**

1. Le FPD constitue une plateforme de débats sur des thèmes pertinents pour toutes les organisations concernées par les problématiques du Développement. Le FPD permet également d'établir un canal de communication permanent entre ces organisations et la Commission européenne. Il constitue donc un **espace de dialogue** sur la contribution de l'UE au développement durable mondial. À cet égard, il faut garder à l'esprit que le dialogue n'est pas une fin en soi mais un moyen de poursuivre et d'atteindre des objectifs de plus grande envergure. **Recommandation** : Se servir du FPD comme modèle pour encourager un dialogue permanent avec les gouvernements et les autres parties prenantes ; apprendre les uns des autres et reproduire les initiatives de collaboration à succès ; envisager pour l'avenir d'organiser des activités du FPD aux niveaux sous-régional et national.
2. Dans beaucoup d'endroits du monde, la persistance ou l'aggravation des **inégalités** et de l'exclusion reste un obstacle majeur à la promotion du développement. Pour accomplir des progrès favorables à la réalisation de l'Agenda 2030, il faut une croissance inclusive et durable considérant l'encouragement et la promotion du travail décent, du dialogue social, de l'égalité hommes-femmes, de la santé et de l'éducation. **Recommandation** : Veiller à analyser les causes des inégalités croissantes afin de mieux savoir les affronter et de s'assurer que la coopération au développement soit centrée sur les aspects clés permettant une croissance soutenue et inclusive.
3. La proposition pour un nouveau **Consensus européen pour le développement** est la bienvenue, tout comme les autres documents qui forment la nouvelle vision collective de l'UE et de ses États membres. Afin de favoriser de meilleurs résultats dans le secteur du développement, il est important d'instaurer davantage de cohérence, surtout en ce qui concerne l'impact attendu des négociations et des accords dans les domaines du commerce et des investissements mais aussi du rôle du secteur privé. Il est également important de mieux examiner les défis structurels et systémiques qui entravent la réalisation de l'Agenda 2030. **Recommandation** : Revoir la cohérence pour le développement afin d'y inclure les politiques internes et vérifier l'implication de toutes les parties prenantes. Cette cohérence gagnera ainsi en importance dans le contexte des défis de développements actuels et futurs, notamment en matière d'immigration forcée, d'aide humanitaire, de changement climatique, de défis culturels et de sécurité.
4. Le nouveau Consensus est structuré autour des « cinq P » définis dans l'Agenda 2030 : Population, Planète, Prospérité, Paix et Partenariat. Les débats ont permis de souligner la nécessité d'un renforcement mutuel entre les différentes dimensions du développement, notamment la résilience, la paix, l'environnement, la culture, les affaires sociales et économiques, l'égalité hommes-femmes, les droits de l'homme et la gouvernance. **Recommandation** : Veiller à ce que l'éradication de la pauvreté, incluant la réduction des inégalités et l'amélioration des conditions de vie des populations, soit les objectifs principaux de la coopération au développement et, à cet effet, s'assurer que les dimensions du développement soient abordées de façon intégrée selon l'approche des cinq P.
5. Aucun des points précédents ne pourra se concrétiser sans une promotion plus vigoureuse d'un **environnement porteur et une protection contre la diminution du rôle de la société civile**. Cette problématique n'est pas nouvelle et doit devenir une priorité si nous voulons construire un véritable partenariat fondé sur l'égalité et la dignité humaine afin de mettre en œuvre les ODD à

tous les niveaux : local, national, régional et mondial. **Recommandation** : Accroître l'attention portée à un environnement porteur ; intensifier la coopération de l'UE afin de compenser la perte d'impact des politiques, renforcer les capacités afin de soutenir un environnement porteur fort et augmenter les financements pour faire de cette ambition une réalité.

6. Tant l'Agenda 2030 que le Nouvel Agenda Urbain proposé lors de la conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) témoignent de l'importance du rôle des acteurs locaux. Les gouvernements locaux, étant à la fois des responsables politiques et des fournisseurs de services, jouent un rôle crucial dans la concrétisation des ODD. Les domaines d'action prioritaire des gouvernements locaux, à savoir l'autonomisation des femmes, le changement climatique, les situations de crises, les opportunités pour les jeunes et les causes profondes de l'immigration, reflètent les domaines du leadership européen. **Recommandation** : Les Gouvernements Locaux doivent s'impliquer davantage dans les débats politiques et les programmations afin de partager à la fois leurs idées et leurs moyens pour fournir de meilleurs services aux citoyens. Un environnement porteur qui permettrait aux gouvernements locaux et régionaux d'assumer efficacement leur rôle de moteur du développement territorial pourrait être mis en place par une décentralisation effective de l'État, notamment des capacités financières et humaines. Cela serait particulièrement important dans le contexte de l'Agenda 2030, étant donné qu'il est largement admis qu'aucun objectif ne saurait être atteint sans la mise en œuvre des ODD au niveau local.
7. À la lumière de l'évaluation d'impact qui accompagne la communication conjointe sur le **partenariat UE-ACP**, il est clair que le futur partenariat devra se centrer sur des engagements incluant la société civile et les gouvernements locaux dans les dialogues politiques. Néanmoins, les premiers éléments de la future relation UE-ACP n'incluent pas la dimension d'inclure diverses parties prenantes. **Recommandation** : Exploiter cette opportunité pour impliquer de façon plus active et plus structurée à la fois les OSC et les AL et tirer parti de leur expérience et de leur savoir-faire pour la conception et la mise en œuvre du nouveau Partenariat, tout en tenant compte de l'expérience du FPD.
8. Dans de nombreux domaines, la mondialisation pose des difficultés aux institutions, aux politiques et accroît la vulnérabilité des citoyens. **Des partenariats inclusifs et des partenariats multipartites** pourraient s'avérer utiles pour apporter des solutions coordonnées et accroître les capacités des gouvernements à relever les défis mondiaux de façon efficace et responsable. **Recommandation** : Souligner la valeur ajoutée de chaque acteur afin de tirer parti de ses points forts. Travailler pour comprendre la diversité des acteurs, notamment au sein du secteur privé (par exemple, les PME, les coopératives, les multinationales, etc.), et assurer la responsabilisation dans la façon dont tous les acteurs travaillent dans le contexte des partenariats multi-parties prenantes.
9. Les participants ont évoqué leurs propres expériences concernant les dialogues multipartites et les facteurs de réussite. Les facteurs clés qui contribuent à la formation de partenariats multipartites, solides et inclusifs sont, entre autres : un engagement des acteurs impliqués ; un partage des connaissances et des modes de gestion ; des espaces de dialogue formalisés ; des objectifs et des résultats communs ; une vision à long terme, des capacités et des espaces pour travailler ; un engagement démocratique de tous les acteurs en faveur des principes d'efficacité du développement et une volonté d'investir dans des mesures pour corriger les déséquilibres systémiques. **Recommandation** : Souligner la valeur des dialogues multipartites et des partenariats aux niveaux mondial, régional, national et local afin d'enrichir le débat et de veiller à ce que les OSC et les AL soient mieux représentées dans les forums à l'échelle régionale et mondiale. A cet effet, il est important de montrer la valeur des partenariats et de partager avec tous les acteurs les clés d'un partenariat réussi.
10. La réunion mondiale du FPD a permis de révéler les domaines clés que l'Europe et la politique européenne de développement devront mener à bien au cours des 15 prochaines années, Ces domaines clés incluent la mise en œuvre de l'égalité hommes-femmes, en défendant les droits de

l'homme et la démocratie locale – y compris les droits en matière de santé sexuelle et reproductive et de démocratie locale–, en mettant en œuvre l'Agenda du travail décent, en offrant des opportunités d'avenir aux jeunes et en aidant les États fragiles à se libérer des conflits et de l'instabilité. Les participants ont réitéré durant le Forum la nécessité de progresser ensemble et de rester centrés sur les personnes pour préparer un avenir positif.

**Recommandation :** Tirer pleinement parti des points forts de chaque acteur, soutenir notre travail au niveau national par le biais des délégations de l'UE, ainsi que sensibiliser les acteurs au modèle du FPD et à l'importance du travail qu'accomplissent les OSC et les AL dans nos pays, secteurs et régions ainsi qu'au sein des institutions européennes.